

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 1 (1887)

**Artikel:** Nicolas Halter

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-789671>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

„ Au-dessus de celle-ci est un grand jour de fenêtre ronde, que l'on ne peut affirmer dater de la construction primitive. En 1520 ou 1521, Nicolas Halter, d'Unterwald, bailli à Neuchâtel pour les douze cantons, fit remplir ce jour par des vitraux colorés représentant les armoiries des cantons; mais comme cette fenêtre nuisait à l'orgue placé dans l'intérieur, elle a été remplacée par un mur, et les vitraux enlevés ou brisés, au grand regret des amateurs. „

Du Bois de Montperreut parle aussi de ce vitrail (Antiquités de Neuchâtel, page 18) :

„ Au dessus du porche se trouve la tribune dans laquelle on plaça l'orgue en 1497. Cette tribune contenait un autel consacré à Saint-Michel et derrière l'autel une grande fenêtre ronde éclairait la partie occidentale du temple faisant face au maître-autel. Les vitraux, dont se composait la fenêtre, représentaient la vierge au-dessous de son image l'aigle impériale, ayant à sa droite St Michel, à sa gauche un autre saint. Des armoiries des douze anciens cantons formaient l'entourage de ces diverses figures. On pourrait inférer de cette circonstance, que les vitraux dataient de l'époque de l'occupation de Neuchâtel par la Confédération suisse, dans les années de 1513 à 1529, ou bien que les armoiries avaient été ajoutées aux anciens vitraux. „



### Nicolas Halter?

L'Armorial de Mandeville donne sous le titre "Gouverneurs", les armes des Halter; nous venons de voir que Nicolas Halter, bailli à Neuchâtel, fit poser les Armes des 12 cantons, à la Collégiale.

L'écusson des Halter est d'AZUR au lion d'argent armé d'une hache de même. (Fig. 69.)

Renseignements. La Rédaction des Archives héraldiques recevrait contre remboursement des frais et honoraires, des renseignements sur l'origine et les armes des familles: Beljean ou Balejean, Chuat, Carnal, Dubour, Marolf.

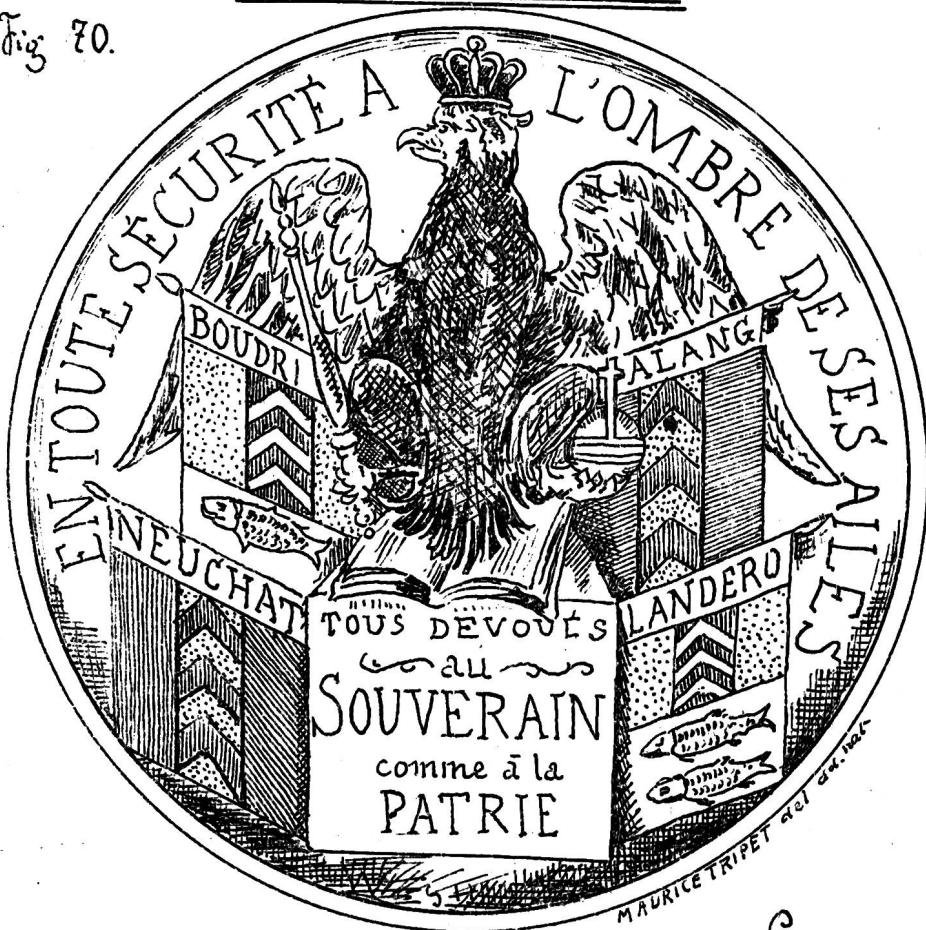
Peterman, Scheur, Junier, Vitzsauge et Zégré. Les armoiries de ces familles ne se trouvent pas dans les armoriaux de la Suisse romande. Peut-être pourrait-on nous adresser des cachets en cire ou quelques indications.

La Réd.

Erratum. La 2<sup>e</sup> page du N° 5, Mai, des Archives, porte le N° 38; c'est 34 qu'il faut lire.

Documents pour servir à l'histoire des Anciennes couleurs neuchâteloises.

Fig. 70.



— MEDAILLES COMÉMORATIVES DES JURÉMENTS  
„RECIPROQUES. NOVEMBRE. „  
• 1786 •

**I**l ne faut pas confondre les Armes et les Couleurs, ces dernières pouvant être fort différentes des émaux de l'écu. (à suivre)